



DM-2025/0110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – ECOLE ELEMENTAIRE – Achat de stores – MATUSSIÈRE STORES

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la Délibération du Conseil municipal D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise MATUSSIÈRE STORES ET HABITAT, en date du 02/06/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de stores pour l'école élémentaire de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise MATUSSIÈRE STORES ET HABITAT sise rue de Fangeas 63370 LEMPDES est retenue pour l'achat de stores pour l'école élémentaire de la ville de Royat pour un montant de 7 331.52 € HT soit **8 797.82 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise MATUSSIÈRE STORES ET HABITAT
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 02/10/2025

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

MATUSSIÈRE STORES ET HABITAT
RUE DU FANGEAS
63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 61 61 70

E-mail : contact@matussiere-stores-habitat.fr

Siret : 83447314200018

MAIRIE DE ROYAT

46 BOULEVARD BARRIEU

63130 ROYAT

FRANCE

Votre contact : MATUSSIÈRE Jean-Paul

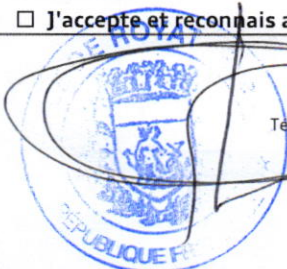
06 82 56 83 44 - jp.matussiere@matussiere.com

Réf. : RENTOILAGE STORE ECOLE PRIMAIRE

Délai : Environ 6 à 8 semaines après métré (hors congés)

Adresse du chantier : LOUBARESSÉ - 8 RUE PASTEUR - 63130 ROYAT

Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA	
Toiles confectionnées. CLASSE CM2 : TOILE Larg 1520 mm x Hauteur 2000 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - CLASSE CP : TOILE (x0,5) : Larg 1520 mm x Hauteur 2000 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - CM1 : TOILE : Larg 2750 mm x Hauteur 1800 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - CE2 : TOILE : Larg 2740 mm x Hauteur 1800 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - SALLE DE DANCE : TOILE (x1,5) : Larg 2090 mm x Hauteur 2000 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - SALLE DE DANCE : TOILE (x0,5) : Larg 1475 mm x Hauteur 2000 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - SALLE DE DANCE : TOILE (x0,5) : Larg 1640 mm x Hauteur 2000 mm Toile screen marron gris avec jonc haut et fourreau bas - Pose de l'ensemble (x0,5) . La prestation de pose comprend : . L'installation . Les réglages et finitions . La fourniture pour pose . Le nettoyage de la zone de chantier . La réception du chantier avec les poseurs		2	4 144,72	8 289,40	1
LOCATION D'UNE NACELLE		1	500,00	500,00	1
Remise commerciale		1	-1 457,88	-1 457,88	1



Harold AUEDO
Haine

Wiser Finance

Conditions générales de vente de MATUSSIÈRE STORES ET HABITAT

Article 1 - Contenu et champ d'application Les présentes conditions générales de vente, de pose et de prestations s'appliquent de plein droit à tous les produits suivants : Stores intérieurs, Stores extérieurs, Stores de véranda, Stores corbelles, Volets roulants, Volets battants, Fenêtres, Moustiquaires, Portes de garage, Portails, Clôtures, Garde-corps, Motorisations, Pergolas, Voiles d'ombrage, Toiles, Parasols, Alarmes. Les produits suivants sont vendus uniquement au sein du showroom de la société : Mobiliers de jardin. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le vendeur ou à l'achat immédiat par l'acheteur. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif. Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par l'acheteur. L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. À cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil.

Article 2 - Information précontractuelle. Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues. L'acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation. Lui sont transmises de manière claire et compréhensible, les informations suivantes : les caractéristiques essentielles du produit ; le prix des produits et des frais annexes, figurant sur le catalogue et mis à disposition de l'acheteur lors de la passation de commande, ou dans le showroom en cas d'achat en magasin ; en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à livrer le produit ; les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ; les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige. Le vendeur communique à l'acheteur les informations suivantes : son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ; les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ; en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L. 217-15 et L. 217-17 du code de la consommation ; la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée. **Article 3 - Commande** Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur les tarifs du vendeur, et acceptés par l'acheteur, accompagné du paiement de l'acompte prévu sur le bon de commande. Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du vendeur mis à la disposition de la clientèle par les commerciaux de la société. L'acceptation de la commande par le vendeur résulte de la livraison directe des produits commandés. Toute commande parvenue à l'acheteur est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des produits commandés.

Article 4 - Livraison et résolution du contrat Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, la livraison s'effectuera au domicile de l'acheteur, dans le délai de 90 jours à compter de la réception par l'acheteur d'une commande en bonne et due forme. Passé ce délai, le vendeur pourra de plein droit résoudre la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du code civil. En cas d'achat immédiat, les produits situés dans le magasin du vendeur sont immédiatement emportés par le client, sous réserve de la disponibilité desdits produits. À défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, le vendeur livre le bien ou exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard 90 jours après la conclusion du contrat. En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, l'acheteur peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L. 216-2, L. 216-3 et L. 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps. Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat. Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du vendeur. À compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'acheteur. Hormis un cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement. **Article 5 - Annulation de la commande - Absence de droit de rétractation** En cas d'annulation de la commande par l'acheteur, après acceptation du vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme d'un montant de 30% de la commande sera acquise au vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi. En vertu des dispositions de l'article L. 121-21 du Code de la Consommation, le consommateur dispose d'un délai de quinze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Toutefois, l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation dispose que ce droit de rétractation n'est pas applicable pour les contrats : de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ; de fourniture de biens qui, après avoir été livrés, et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles. À ce titre, il est rappelé et clairement spécifié que chaque produit fourni par notre entreprise est spécifique et adapté aux besoins spécifiques du client tels que mentionnés et définis lors de sa commande ou de l'acceptation du devis. Cette spécificité résulte de la nature des produits qui sont destinés à être intégrés dans des supports différents d'un client à l'autre, de sorte que les produits sont « sur-mesure ».

Une fois la prestation de pose réalisée, les produits sont pleinement intégrés à un bâti ou à des supports de sorte que leur désinstallation nécessite de véritables travaux et suppose une atteinte au support et une atteinte certaine au produit vendu. En effet, un produit destiné à un client n'est pas adapté et utilisable pour un autre client. En conséquence, dans le cas où la commande du client serait conclue à distance ou hors établissement au sens des articles susvisés, le client ne dispose d'aucun droit de rétractation sur sa commande et aucune annulation de commande, totale ou partielle, ne sera acceptée sauf accord écrit de notre entreprise. **Article 6 - Prix** Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le devis au jour de la commande, ou ceux affichés au sein du showroom. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises, frais de livraison inclus, emballage compris. **Article 7 - Paiement** Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant à la livraison. Étant précisé qu'un acompte d'un montant de 30% est exigé lors de la passation de la commande par l'acheteur. Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues au vendeur. Toute somme versée d'avance sur le prix, quels que soient la nature de ce versement et le nom qui lui est donné, est productive, au taux légal en matière civile, d'intérêts qui commencent à courir à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter du versement jusqu'à la livraison, sans préjudice de l'obligation de livrer, qui reste entière. Une facture sera remise à l'acheteur sur simple demande. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 15 % du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquies automatiquement et de plein droit au vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'acheteur, sans préjudice de toute autre action que le vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur. **Article 8 - Service après-vente** - Réparations Les prestations relatives au service après-vente des produits et aux réparations effectuées sont les suivantes : Taux horaire de main d'œuvre : 55€ HT soit 60,50€ TTC (TVA 10%), 66€ TTC (TVA 20%). La première heure est facturée, puis facturation à la demi-heure. Déplacement : 49€ HT soit 53,90€ TTC (TVA 10%) 58,80€ TTC (TVA 20%). Le devis est gratuit. Ces conditions font également l'objet d'un affichage détaillé sur notre site internet. Les pièces détachées des produits vendus sont disponibles pendant une durée de 2 ans. **Article 9 - Garanties - Généralités** La SAS MATUSSIÈRE STORES ET HABITAT, dont le siège social est situé rue du Fangae à LEMPDES (63370) inscrite au RCS de CLERMONT-FERRAND N° 834 473 142 Tél. : 04.73.61.61.70, est garante de la conformité des biens au contrat, permettant à l'acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil. Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité de l'article L. 217-4 du code de la consommation et de la garantie des défauts de la chose vendue des articles 1641 et suivants du code civil. **Article 10 - Garantie légale de conformité** À l'égard des Acheteurs consommateurs, le vendeur est tenu par la garantie légale de conformité telle que définie aux articles L. 217-4 à L. 217-14 du Code de la Consommation et par la garantie des vices cachés définie aux articles 1641 à 1649 du Code Civil dans les conditions prévues par lesdits textes. Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, l'acheteur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ; il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ; il est dispensé de prouver l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien. À l'égard des Acheteurs professionnels, par dérogation expresse aux articles 1641 et suivants du Code civil, la garantie légale des vices cachés ne peut plus être invoquée par eux plus d'une année après la livraison. En cas de vice caché reconnu par le vendeur, les produits ou prestations seront remplacés par des produits ou prestations identiques ou similaires. À défaut, ils feront l'objet d'un avoir, mais le vice caché ne pourra pas donner lieu à une indemnité ou à un dédommagement. **Article 11 - Propriété intellectuelle** Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs demeurent la propriété exclusive du vendeur, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Les acheteurs s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers. **Article 12 - Transfert de la propriété et des risques** Le transfert de propriété et des risques de perte et de détérioration s'y rapportant ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par l'acheteur, peu importe la date de livraison. Les produits voyagent donc aux risques et périls du vendeur.

Article 13 - Juridiction compétente Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et l'acheteur, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile en son siège social. **Article 14 - Langue du contrat** Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. **Article 15 - Médiation** L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.